



VOULE

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
- Division Charleroi -

09 JUL. 2021

Le Greffier
GreffierRéserve
au
Moniteur
belge

21086840

N° d'entreprise : 455 108 063

Nom

(en entier) : AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

(en abrégé) : ALE

Forme légale : ASBL

Adresse complète du siège : RUE GENDEBIEN 55 - 6200 CHATELET

Objet de l'acte : MODIFICATION DES STATUTS

Art. 13. – l'Assemblée générale est convoquée par le O.A., par mail ou par lettre ordinaire pour ceux qui le demandent, adressé à chaque membre, huit jours au moins avant la réunion ; les convocations contiennent l'ordre du jour

Cet article remplace l'ART. 11 des anciens statuts:

Art. 11 - Les convocations sont faites par le Conseil d'Administration par lettre ordinaire adressée à chaque associé, huit jours au moins avant la réunion; les convocations contiennent l'ordre du jour

La Présidente,

Mme Patricia VANESPEN.

Le Vice-Président,

Mr Giuseppe BORDENGA

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/07/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).